

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Par la présente, avis vous est donné par la soussignée directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

Qu'à sa séance ordinaire du 27 août 2025, le Conseil a adopté, par sa résolution numéro 2025-R-AG316, le règlement numéro 2025-415 « Règlement de construction – Territoires non-organisés de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ».

Le règlement numéro 2025-415 est entré en vigueur le 27 août 2025, suivant l'adoption du conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Toute personne désireuse de prendre connaissance dudit règlement peut le faire en s'adressant à la MRC ou en visitant le site Internet de la MRC au www.mrcvg.qc.ca.

Donné à Gracefield, ce 29^{ième} jour du mois d'août 2025.

Carolane Saumur-Belley

Carolane Saumur-Belley
Directrice générale adjointe
Greffière trésorière adjointe